

partie 1

L'emploi

— Fin 2020, 437 000 salariés (hors intérim) sont employés dans le secteur du transport routier de fret (TRF) élargi, dont 72 % sont des conducteurs. Après avoir perdu des effectifs au premier semestre 2020, durant le premier confinement, le secteur du TRF a regagné des emplois au second semestre et dépasse en fin d'année son niveau de fin 2019.

Le transport routier de fret interurbain est le premier secteur du TRF élargi en termes d'emploi salarié, avec 48 % des effectifs. Il est suivi par le transport routier de fret de proximité (39 % des effectifs), dont la part augmente régulièrement depuis vingt ans. Les salariés du TRF élargi sont majoritairement des hommes, conducteurs routiers de poids lourds. La part de CDI reste élevée (92,8 %) et le temps partiel est peu répandu (5,6 % des emplois). Les non-salariés sont peu nombreux : ils représentent 4,2 % des personnes en emploi dans le TRF élargi fin 2019.



1.1 L'emploi salarié

Fin 2020, l'emploi salarié hors intérim dans le transport routier de fret (TRF) élargi est en hausse de 2,9 % par rapport à la fin 2019, ce qui représente un accroissement de 12 300 emplois. Le TRF résiste mieux à la crise sanitaire que l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage (- 0,8 %) et que l'ensemble du secteur privé (- 1,5 %).

MALGRÉ LA CRISE, L'EMPLOI AUGMENTE DANS LE TRF ÉLARGI EN 2020

Au 31 décembre 2020, le TRF élargi emploie 437 000 salariés hors intérimaires (voir encadré), soit 31 % de l'emploi total des transports et de l'entreposage hors intérim (figure 1.1.1). Malgré les pertes d'emploi subies au premier semestre 2020 durant le premier confinement, l'effectif salarié du secteur s'accroît en 2020 de 2,9 % (+ 12 300 emplois) par rapport à l'année précédente.

Comparativement, hors intérim, le nombre de salariés recule de 0,8 % dans l'ensemble des transports et de l'entreposage, et de 1,5 % dans l'ensemble du secteur privé.

Sur la période 2015-2020, le taux de croissance annuel moyen des effectifs salariés s'établit à + 2,9 % dans le TRF élargi, nettement supérieur à ceux de l'ensemble des transports et de l'entreposage (+ 0,8 %) et de l'ensemble du secteur privé hors intérim (+ 0,6 %).

Figure 1.1.1 : effectifs salariés du TRF élargi au 31 décembre, hors intérim

Niveau en milliers, structure et évolutions en % (évolution sur 5 ans en moyenne annuelle)

Secteur d'activité	Niveaux						Part 2020	Évolutions annuelles			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2018	2019	2020	2020/2015
Transports et entreposage	1 361,5	1 374,2	1 390,6	1 409,3	1 425,0	1 413,7	-	1,3	1,1	- 0,8	0,8
Transport routier de fret élargi	378,7	385,6	397,4	412,9	424,7	437,0	100	3,9	2,9	2,9	2,9
Transports routiers de fret interurbains	178,5	184,3	191,2	197,6	202,7	207,7	48	3,4	2,6	2,5	3,1
Transports routiers de fret de proximité	144,5	145,3	150,7	157,2	163,2	171,1	39	4,3	3,8	4,8	3,4
Location de camions avec chauffeur	17,2	18,3	18,9	19,7	19,8	19,4	4	4,2	0,2	- 1,8	2,4
Messagerie, fret express	38,5	37,8	36,6	38,4	39,0	38,7	9	4,9	1,7	- 0,7	0,1
Ensemble du secteur privé	18 162	18 269	18 498	18 697	18 965	18 687	-	1,1	1,4	- 1,5	0,6

Champ : France hors Mayotte, hors intérim.

Sources : SDES à partir de Insee, estimations d'emploi ; Acoff ; SNCF – Données arrêtées au 25 mars 2021

LES EFFECTIFS DU TRF DE PROXIMITÉ S'ACCROISSENT DE 4,8 % EN 2020

Le TRF de proximité compte 171 100 salariés au 31 décembre 2020. Entre fin 2019 et fin 2020, cette activité a créé 7 900 emplois nets (+ 4,8 %). Cette forte hausse est à relier au développement des livraisons à domicile durant les confinements de l'année 2020. Avec un taux de croissance annuel moyen de + 3,4 % sur cinq ans, les effectifs du TRF de proximité représentent 39 % de l'emploi total du TRF en 2020 (figure 1.1.1).

Le TRF interurbain, avec 207 700 salariés, soit 48 % des effectifs du TRF élargi, demeure l'employeur le plus important de ce secteur. Ses effectifs s'accroissent de 5 000 salariés en 2020 (+ 2,5 %). Entre 2015 et 2020, le taux de croissance annuel moyen des effectifs est de + 3,1 %.

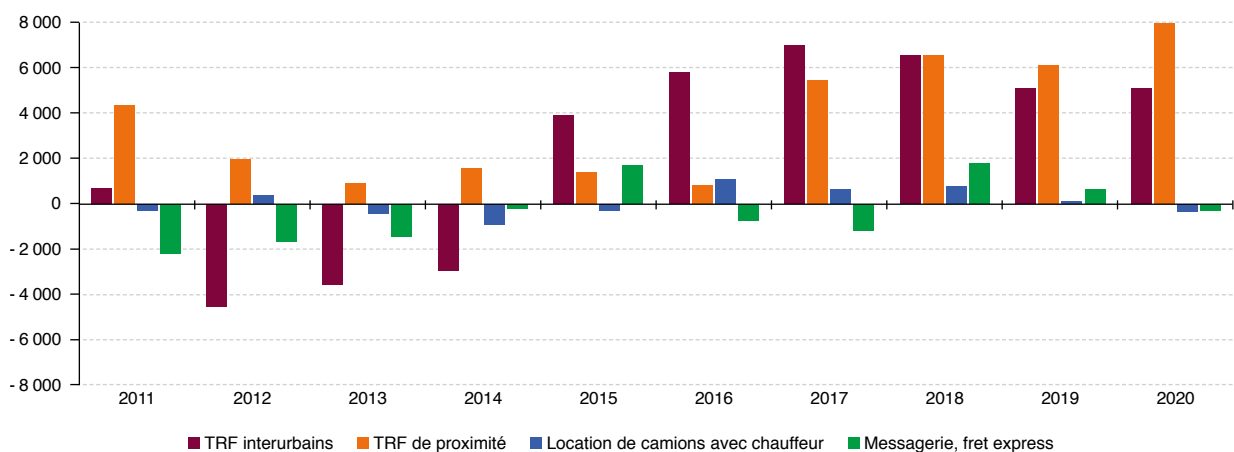
Depuis 2018, le TRF de proximité crée davantage d'emplois que le TRF interurbain (figure 1.1.2).

Les deux autres activités du TRF élargi perdent des emplois en 2020. Les effectifs diminuent de 0,7 % dans la messagerie et le fret express (- 300 emplois) et de 1,8 % dans la location de camions avec chauffeur (- 400 emplois).

partie 1 : l'emploi

Figure 1.1.2 : évolution de l'effectif salarié hors intérim des quatre activités du TRF élargi

En nombre d'individus, au 31 décembre



Champ : France hors Mayotte, établissements du transport routier de fret élargi.

Sources : SDES à partir de Insee, estimations d'emploi ; Acooss ; SNCF – Données arrêtées au 25 mars 2021

Estimation de l'emploi salarié hors intérim

Les statistiques présentées classent les salariés selon l'activité de leur établissement (APET) et non celle de leur entreprise (APEN).

L'emploi salarié au 31 décembre est une estimation du SDES qui repose sur :

- les statistiques de l'emploi salarié au 31 décembre provenant de l'Insee pour les années postérieures à 2007, et de l'Unédic pour les années antérieures ;
- les évolutions trimestrielles d'emploi salarié provenant de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acooss) ;
- les niveaux d'emploi salarié trimestriel Insee-Dares publiés en mars 2021.

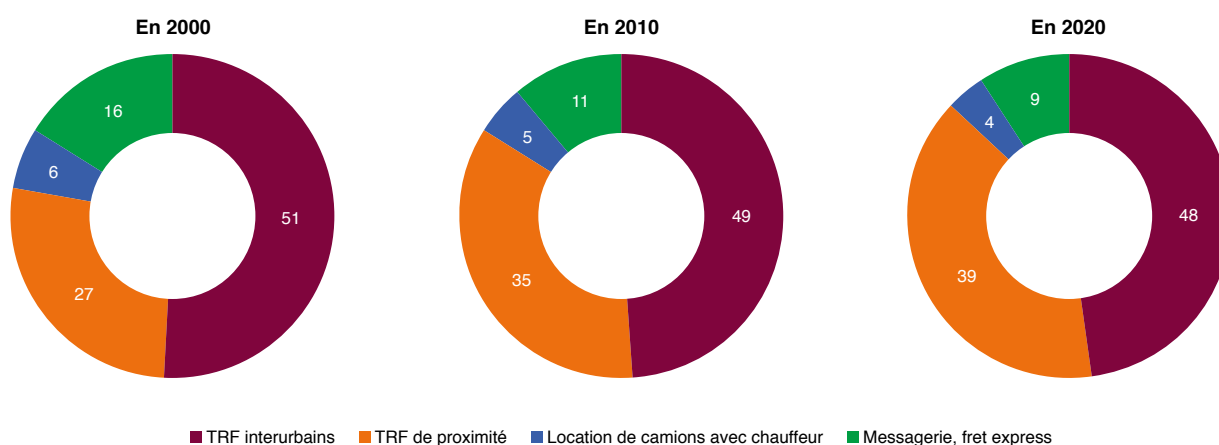
Le champ du transport routier de fret (TRF) élargi retenu dans ce rapport n'est pas totalement identique au champ du transport routier de marchandises (TRM) présenté par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique (OPTL) pour la Commission nationale paritaire professionnelle de l'emploi et de la formation professionnelle (CNPE). La CNPE couvre en effet le champ de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires des transports, ce qui exclut les locations de camions avec chauffeur et la messagerie et le fret express.

	Champs SDES	Champ OPTL
4941A - Transports routiers de fret interurbains		
4941B - Transports routiers de fret de proximité		
4941C - Location de camions avec chauffeur		
4942Z - Services de déménagement		
5229A - Messagerie, fret express		
5320Z - Autres activités de poste et de courrier		
8010Z partiel - Activités de sécurité privée (transports de fonds)		

partie 1 : l'emploi

Sur longue période, la structure des effectifs du TRF élargi se transforme. Depuis 20 ans, la part d'effectifs du TRF de proximité augmente principalement aux dépens de la messagerie et du fret express (figure 1.1.3).

Figure 1.1.3 : évolution de la répartition des effectifs du TRF élargi par secteur détaillé
En %



Champ : France hors Mayotte, établissements du transport routier de fret élargi.
Sources : SDES à partir de Insee, estimations d'emploi ; Acoiss ; SNCF – Données arrêtées au 25 mars 2021

PLUS DE LA MOITIÉ DES EFFECTIFS TRAVAILLENT DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Le tissu économique du TRF élargi repose essentiellement sur les petites et moyennes entreprises (PME), et parmi elles sur les petits établissements. Au 31 décembre 2019, les établissements de moins de 50 salariés regroupent 56 % des effectifs du TRF élargi (figure 1.1.4).

Les deux tiers des effectifs du TRF de proximité exercent leur activité dans des établissements de moins de 50 salariés, dont 20,1 % ont moins de 10 employés. À l'inverse, le secteur de la messagerie et du fret express concentre 63 % de ses effectifs dans des établissements de 50 salariés et plus.

Depuis 2000, la répartition des effectifs par taille d'établissement est quasi stable (voir séries longues, annexes 1.3a et 1.3b).

Figure 1.1.4 : répartition des salariés du TRF élargi selon la taille d'établissement
En %, au 31 décembre 2019

Activité	Taille d'établissement			
	De 0 à 9 salariés	De 10 à 49 salariés	De 50 à 149 salariés	150 salariés et plus
Transports routiers de fret interurbains	11,8	39,5	29,6	19,1
Transports routiers de fret de proximité	20,1	47,4	22,0	10,5
Location de camions avec chauffeur	6,6	38,8	38,5	16,1
Messagerie, fret express	3,9	33,1	37,1	25,9
Ensemble	14,1	42,0	27,7	16,2

Lecture : 47,4 % des salariés du TRF de proximité travaillent dans des établissements employant de 10 à 49 salariés.
Champ : France hors Mayotte, établissements du transport routier de fret élargi.
Source : Insee, base Tous salariés 2019

1.2 Les caractéristiques des emplois

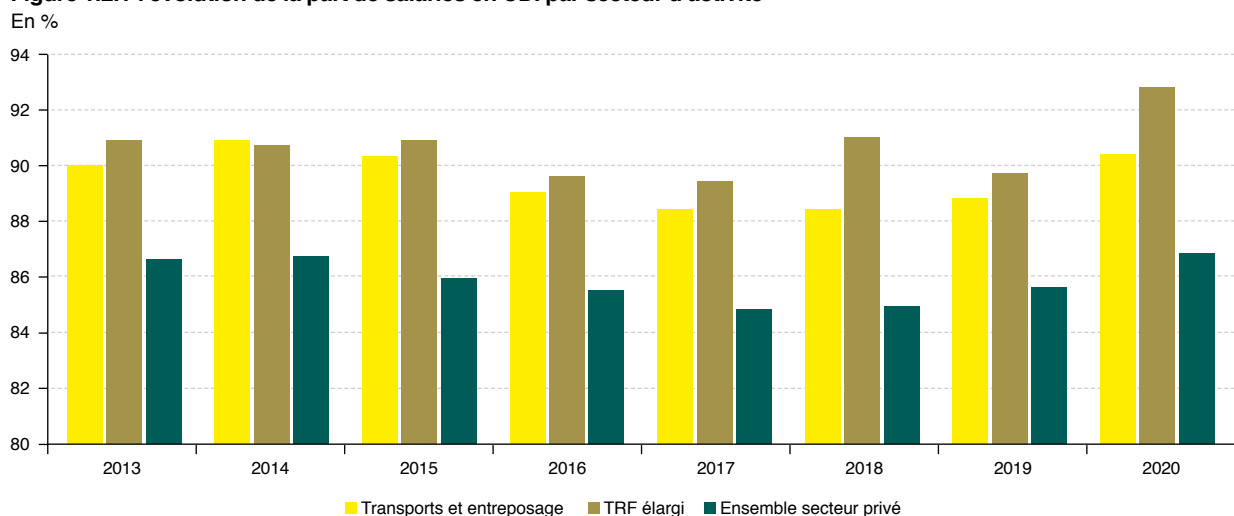
En 2020, la part de contrats à durée indéterminée (CDI) dans le transport routier de fret (TRF) élargi augmente et demeure à un niveau élevé (92,8 %) par rapport aux autres secteurs d'activité. Le nombre de conducteurs routiers bénéficiaires du dispositif de congé de fin d'activité (CFA) est stable. Le taux de recours à l'intérim est élevé (6,3 % de l'emploi total fin 2019) et la part d'emplois à temps partiel est faible (5,6 % fin 2019). Les conducteurs représentent plus de sept emplois salariés sur dix.

LA PART DE CDI S'ÉLÈVE À 92,8 % DANS LE TRF ÉLARGI

En 2020, 92,8 % des salariés du TRF élargi ont un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Les autres emplois se répartissent entre contrats à durée déterminée (CDD, 2,8 %), missions d'intérim (3,7 %), stages et contrats d'apprentissage.

Pour l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage, le taux de CDI est un peu moins élevé (90,4 %), mais est supérieur de 3,6 points à celui observé dans l'ensemble du secteur privé (86,8 %). Depuis 2013, cet écart entre le taux de CDI dans le TRF élargi et le taux de CDI dans le secteur privé évolue peu (*figure 1.2.1*).

Figure 1.2.1 : évolution de la part de salariés en CDI par secteur d'activité



Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, enquête emploi

LE RECOURS À L'INTERIM EST FRÉQUENT DANS LA MESSAGERIE ET LE FRET EXPRESS

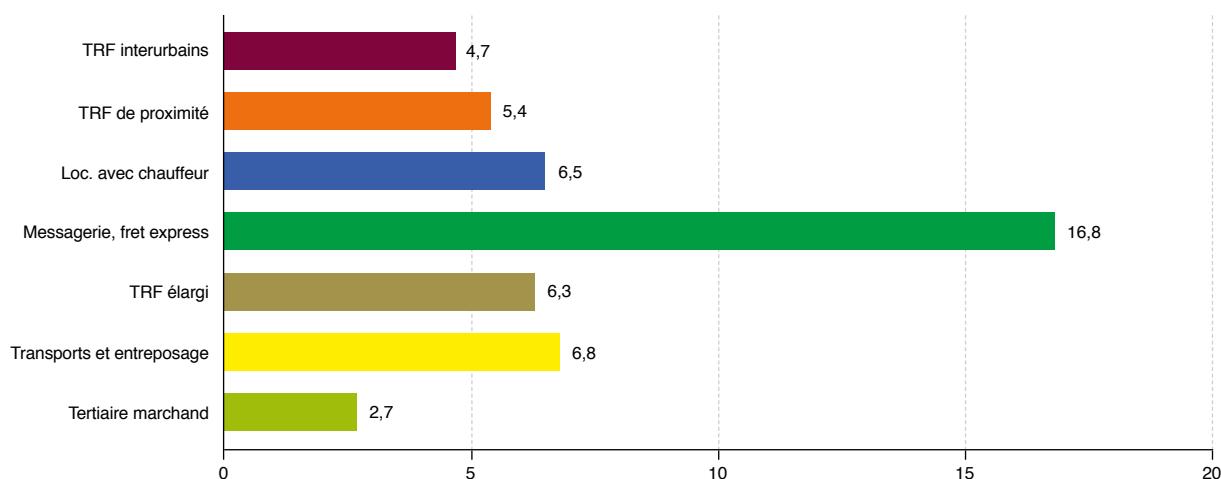
De façon générale, le secteur des transports et de l'entreposage recourt davantage à l'emploi intérimaire que les autres secteurs d'activité du tertiaire marchand. Le contrat d'intérim est utilisé par le secteur des transports et de l'entreposage pour faire face aux variations de la demande, alors que cette fonction est plus souvent remplie par les contrats à durée déterminée dans les autres activités tertiaires.

En 2019, le volume de travail temporaire mesuré en équivalent emplois à temps plein (ETP) sur l'ensemble de l'année s'établit à 28 500 ETP dans le TRF élargi. Le taux de recours à l'intérim – part de l'emploi intérimaire dans l'emploi salarié total – est de 6,3 % (*figure 1.2.2*). C'est dans les activités de messagerie et de fret express, qui emploient une main-d'œuvre peu qualifiée, que le recours à l'intérim est le plus fréquent (16,8 %).

partie 1 : l'emploi

Figure 1.2.2 : taux de recours à l'intérim par secteur d'activité en 2019

En %



Lecture : en 2019, dans le TRF de proximité, le rapport du volume de travail temporaire à l'emploi salarié total (y compris intérim) est de 5,4 %.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Dares

LA PART D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL EST FAIBLE

Au 31 décembre 2019, 5,6 % des salariés du TRF élargi occupent un emploi à temps partiel. Cette proportion reste faible, relativement à celles observées dans l'ensemble des transports et de l'entreposage (11,7 %) et dans l'ensemble du secteur privé (21,6 %) - (figure 1.2.3).

Par grandes catégories socioprofessionnelles (CSP), le temps partiel est peu répandu parmi les ouvriers qualifiés (4,0 %), essentiellement des conducteurs, et les professions

intermédiaires (4,2 %). La part d'employés à temps partiel (13,5 %) est deux fois et demi moins élevée que dans l'ensemble du secteur privé. En revanche, la part des cadres travaillant à temps partiel (12,4 %) approche celle des cadres du secteur privé (13,4 %).

Les femmes sont trois fois plus souvent à temps partiel (14,2 %) que les hommes (4,4 %). La qualification influe sur l'écart entre les taux de temps partiel masculin et féminin : le différentiel est de 23,1 points parmi les ouvriers non qualifiés et de 0,3 point parmi les cadres.

Figure 1.2.3 : part de salariés à temps partiel par catégorie socioprofessionnelle au 31 décembre 2019

En %

Catégorie socioprofessionnelle	TRF interurbains	TRF de proximité	Location de camions avec chauffeur	Messagerie, fret express	TRF élargi			Transports et entreposage	Tous secteurs d'activités*
					Ensemble	Hommes	Femmes		
Cadres	13,0	17,3	12,8	2,6	12,4	12,3	12,6	9,2	13,4
Professions intermédiaires	4,9	5,0	4,9	2,2	4,2	1,9	8,3	9,9	17,3
Employés	13,7	17,3	14,9	5,7	13,5	5,9	17,6	14,8	33,1
Ouvriers qualifiés	3,1	5,4	1,9	3,3	4,0	3,8	10,1	12,1	9,2
Ouvriers non qualifiés	12,7	16,3	25,0	10,0	13,4	10,7	33,8	11,3	35,5
Ensemble	4,8	7,1	3,0	4,2	5,6	4,4	14,2	11,7	21,6

* Hors fonction publique.

Lecture : 17,3 % des employés du TRF de proximité travaillent à temps partiel, soit près de deux fois moins que l'ensemble des employés, tous secteurs d'activité confondus (33,1 %).

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, base Tous salariés 2019

LE SECTEUR DE MEURE STRUCTURELLEMENT OUVRIER

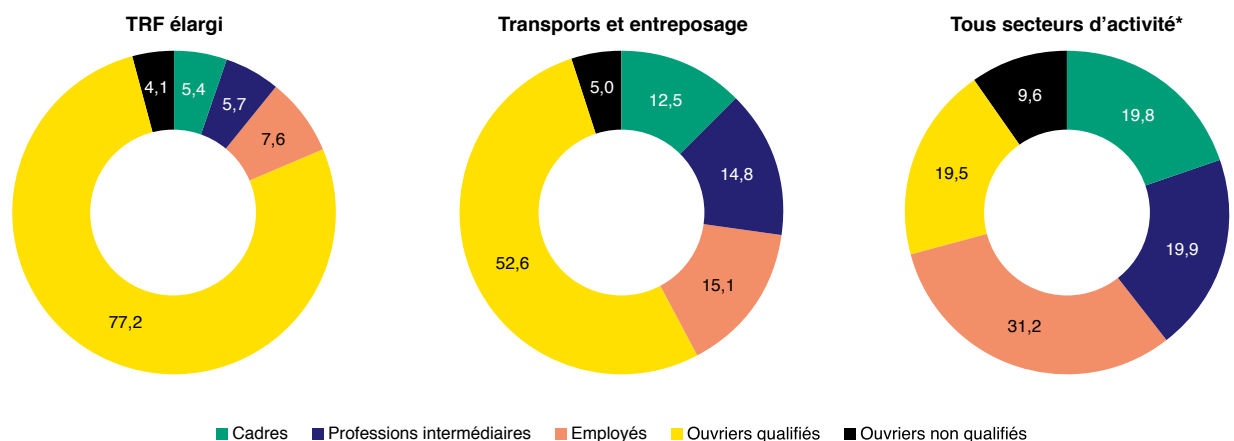
La population salariée du TRF élargi est structurellement ouvrière. Au 31 décembre 2019, 81,3 % des salariés du secteur sont des ouvriers, essentiellement qualifiés (figure 1.2.4). Le taux d'encadrement du secteur est faible : on compte seulement 5,4 % de postes de cadres, et 5,7 % de professions intermédiaires.

Les ouvriers sont très majoritairement des conducteurs de camions (poids lourds et véhicules légers) : ceux-ci représentent 71,6 % des effectifs du secteur (figure 1.2.5), soit 310 000 emplois. La part de chauffeurs est de 81,9 %

dans la location de camions avec chauffeur, de 32,9 % dans la messagerie et le fret express. Les femmes ne représentent que 3,3 % des conducteurs du TRF élargi.

Le secteur de la messagerie et du fret express se distingue des autres sous-secteurs par une structure socioprofessionnelle moins déséquilibrée, se rapprochant de la répartition observée dans l'ensemble des transports et de l'entreposage (figure 1.2.4). On y compte davantage de cadres (12,5 %), de professions intermédiaires (14,8 %), d'employés (15,1 %), d'ouvriers non qualifiés (5,0 %), mais moins d'ouvriers qualifiés (52,6 %).

Figure 1.2.4 : répartition par catégorie socioprofessionnelle des salariés
Au 31 décembre 2019



* Hors fonction publique.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, base Tous salariés 2019

Figure 1.2.5 : proportion de conducteurs dans la population salariée du TRF élargi au 31 décembre 2019
En %

Secteur d'activité	Part des conducteurs parmi les salariés	Part des femmes parmi les conducteurs
Transport routier de fret élargi	71,6	3,3
TRF interurbains	74,7	2,9
TRF de proximité	75,9	3,7
Location de camions avec chauffeur	81,9	2,4
Messagerie, fret express	32,9	4,5
Transports et entreposage (HZ)	39,3	13,2

Lecture : 47,4 % des salariés du TRF de proximité travaillent dans des établissements employant de 10 à 49 salariés.
Champ : France hors Mayotte, établissements du transport routier de fret élargi.
Source : Insee, base Tous salariés 2019

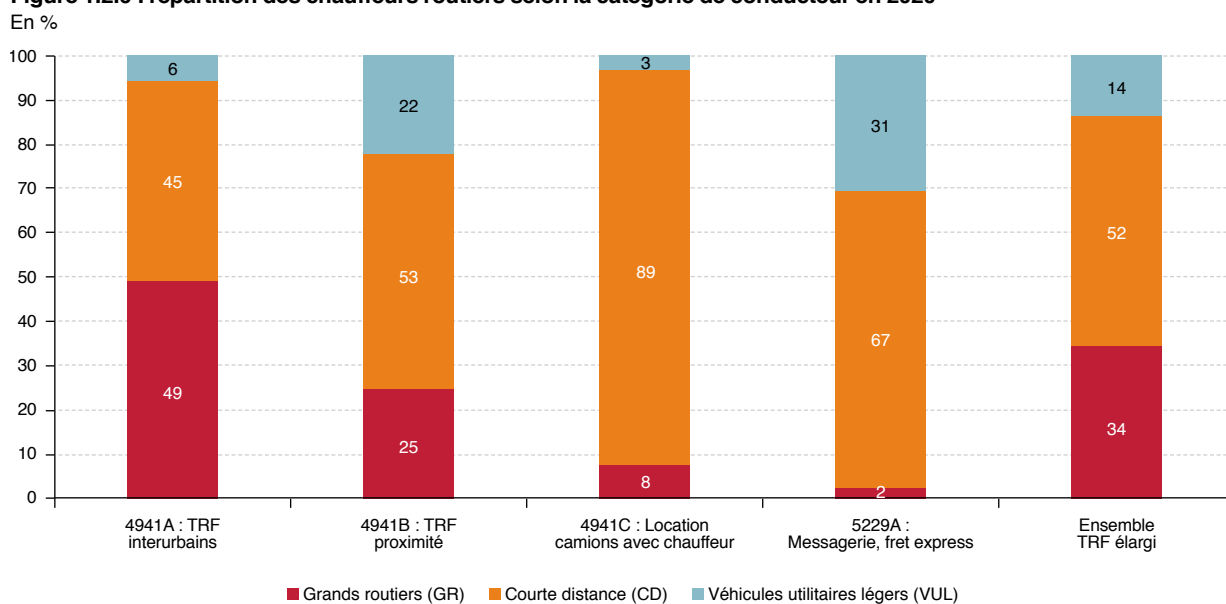
PLUS DE LA MOITIÉ DES CONDUCTEURS OPÈRENT SUR COURTE DISTANCE

Les établissements du TRF élargi font appel à trois grandes catégories de conducteurs : les chauffeurs de poids lourds, répartis entre « grands routiers » (passant au moins six nuits par mois hors de leur domicile) et chauffeurs « courte distance », ainsi que les chauffeurs de véhicules utilitaires légers de moins de 3,5 tonnes (VUL).

En 2020, le recours aux véhicules poids lourds reste largement dominant, les chauffeurs de VUL ne représentant

que 14 % des conducteurs du TRF élargi (figure 1.2.6). La part de conducteurs « courte distance » atteint 52 % et progresse régulièrement depuis 2017 aux dépens de celle de conducteurs « grands routiers » (34 %). Cette tendance s'explique à la fois par une optimisation des circuits de livraison, une diminution de la part de transport international des entreprises françaises de TRF et une forte hausse des effectifs du TRF de proximité, secteur moins soumis à la concurrence étrangère. Le développement des livraisons à domicile durant les confinements de l'année 2020 a contribué à accentuer cette tendance.

Figure 1.2.6 : répartition des chauffeurs routiers selon la catégorie de conducteur en 2020



Champ : France hors Mayotte, établissements du transport routier de fret élargi.
 Source : SDES, enquête « chronotachygraphes »

LE NOMBRE DE CONGÉS DE FIN D'ACTIVITÉ (CFA) EST STABLE EN 2020

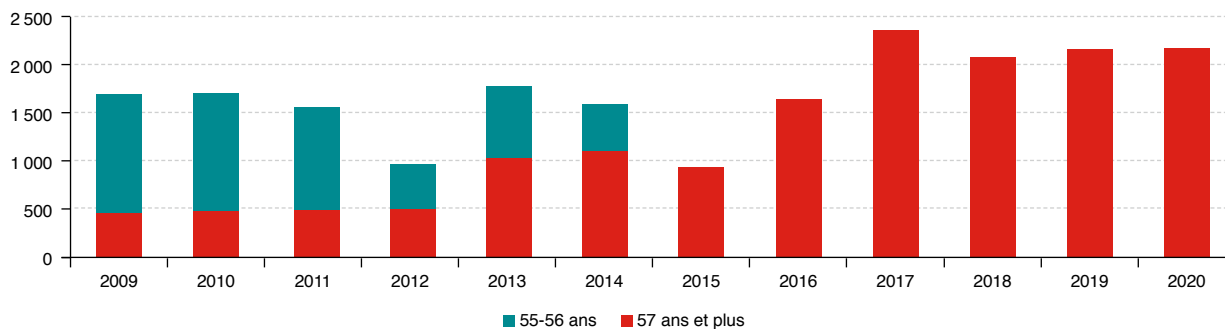
Après un recul de 41 % en 2015, en raison des aménagements induits par le nouvel accord du 11 mars 2014 (voir encadré), le nombre de conducteurs routiers cessant leur activité en recourant au congé de fin d'activité (CFA) dépasse les 2 000 nouveaux bénéficiaires chaque année depuis 2017. Il

demeure à un niveau élevé en 2020 avec 2 200 nouveaux bénéficiaires (figure 1.2.7).

Les modifications des conditions d'ouverture des régimes du CFA survenues en 2011 ont entraîné la baisse puis la disparition de la part des 55-56 ans au profit des 57 ans et plus.

Au 31 décembre 2020, 40 249 conducteurs routiers de marchandises ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création en 1997.

Figure 1.2.7 : nombre de conducteurs du TRM entrés dans le dispositif de congé de fin d'activité



Champ : France hors Mayotte.
Sources : DGITM ; Fongecfa

Le congé de fin d'activité

Après le mouvement social de novembre 1996, les partenaires sociaux du transport routier et l'État ont décidé de mettre en place le congé de fin d'activité (CFA) pour les conducteurs routiers de marchandises de plus de 55 ans et ayant au moins 25 ans de conduite d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes dans des entreprises relevant de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (CCNTR). L'accord de branche mettant en place le CFA prévoit une contrepartie d'emploi applicable pour chaque départ, ce qui peut permettre le rajeunissement de la profession.

L'accord du 30 mai 2011 portant adaptation des dispositions relatives aux CFA, signé par les partenaires sociaux et l'État, a modifié les conditions d'ouverture des régimes du CFA « marchandises » et du CFA « voyageurs » à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- report de 55 à 57 ans de l'âge d'entrée dans les régimes de CFA, sauf pour les conducteurs âgés de 55 à 57 ans au 30 juin 2011 qui remplissaient déjà les conditions d'ancienneté de conduite à cette date, ainsi que les bénéficiaires des dispositions « carrières longues » ou de l'accord dérogatoire du 30 juin 2009 sur les salariés licenciés ;
- maintien des bénéficiaires dans le régime jusqu'à ce qu'ils puissent atteindre l'âge légal de départ à la retraite.

Les partenaires sociaux ont signé un nouvel accord, le 11 mars 2014, portant sur divers aménagements du dispositif du CFA « marchandises ». Cet accord a pour principaux effets de porter progressivement le nombre d'années d'ancienneté de conduite exigé de 25 à 26 (selon un calendrier s'étalant d'avril 2014 à avril 2015) et de suspendre la dérogation concernant les conducteurs bénéficiaires du régime « carrière longue ».

1.3 Les caractéristiques des salariés

Au 31 décembre 2019, l'âge moyen de la population salariée du transport routier de fret (TRF) élargi continue d'augmenter, à un rythme plus élevé que dans l'ensemble du secteur privé. La part des salariés âgés de plus de 50 ans atteint 27,7 % des effectifs (+ 1,9 point sur un an), tandis que celle des 18-30 ans est de 19,5 % (+ 1,2 point). Le secteur emploie peu de femmes (11,7 %).

LA POPULATION SALARIÉE DU TRF ÉLARGI CONTINUE DE VIEILLIR

Au 31 décembre 2019, le déséquilibre de la pyramide des âges des salariés du TRF élargi est moins important que dans l'ensemble du secteur des transports et de l'entreposage mais nettement plus marqué que tous secteurs d'activité confondus (hors fonction publique) - (figure 1.3.1).

La part des salariés du TRF élargi âgés de plus de 50 ans atteint 27,7 % des effectifs (contre 30,0 % dans le secteur des transports et de l'entreposage et 25,3 % tous secteurs d'activité confondus), soit une augmentation de 1,9 point sur un an. La part des 18-30 ans augmente de 1,2 point, à 19,5 % (contre 16,6 % dans le secteur des transports et de l'entreposage et 24,5 % tous secteurs d'activité confondus). Cet afflux de jeunes salariés s'explique par les efforts de formation mis en place par les acteurs de la branche des transports routiers depuis quelques années (voir partie 5).

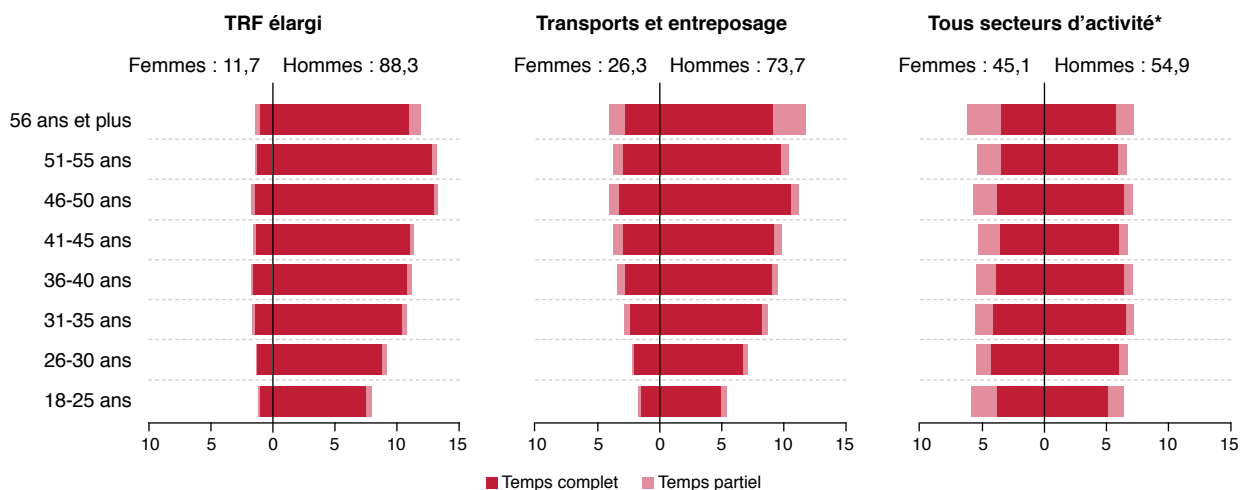
Les salariés du TRF élargi sont âgés en moyenne de 42,1 ans, soit environ 16 mois de plus que l'âge moyen de l'ensemble des salariés du secteur privé (40,8 ans) mais 1 an de moins que dans le secteur des transports et de l'entreposage (43,1 ans).

La moyenne d'âge des salariés est la plus élevée dans le secteur de la location de camions avec chauffeur (43,5 ans) et du transport routier de fret interurbain (42,9 ans). À l'inverse, c'est dans le transport de fret de proximité et la messagerie qu'elle est la plus faible (respectivement 40,9 ans et 42,1 ans).

Ce vieillissement est particulièrement notable chez les conducteurs routiers du TRF interurbain, pour lesquels l'âge moyen est passé de 41 ans en 2007 à 43 ans et demi en 2019. L'âge médian de ces conducteurs est de 45 ans, contre 41 ans pour l'ensemble des salariés du secteur privé (voir annexe 1.10).

Figure 1.3.1 : pyramide des âges des salariés au 31 décembre 2019

En %



* Hors fonction publique.
 Champ : France hors Mayotte.
 Source : Insee, base Tous salariés 2019

partie 1 : l'emploi

LE TRF ÉLARGI EMPLOIE PEU DE FEMMES

Fin 2019, les femmes n'occupent que 11,7 % des postes salariés du secteur, loin des 26,3 % observés dans l'ensemble des transports et de l'entreposage et des 45,1 % du secteur privé (figure 1.3.1). Le secteur du TRF élargi est peu féminisé du fait de la prédominance d'emplois de

conducteurs, plus fréquemment occupés par des hommes (figure 1.3.2).

La part des femmes s'élève à 23,0 % dans les activités de messagerie et de fret express, domaine dans lequel les activités administratives sont plus développées. À l'opposé, les femmes ne représentent que 6,4 % des emplois dans la location de camions avec chauffeurs (figure 1.3.3).

Figure 1.3.2 : les 5 professions les plus représentées dans le TRF élargi selon le sexe

Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), en % au 31 décembre 2019

Femmes		Hommes	
546C-Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	17,4	641A-Conducteurs routiers et grands routiers	61,2
641A-Conducteurs routiers et grands routiers	12,0	643A-Conducteurs livreurs, coursiers	16,8
643A-Conducteurs livreurs, coursiers	7,7	652A-Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	2,1
542A-Secrétaires	7,5	546C-Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	2,1
543G-Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	6,8	466C-Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	1,8

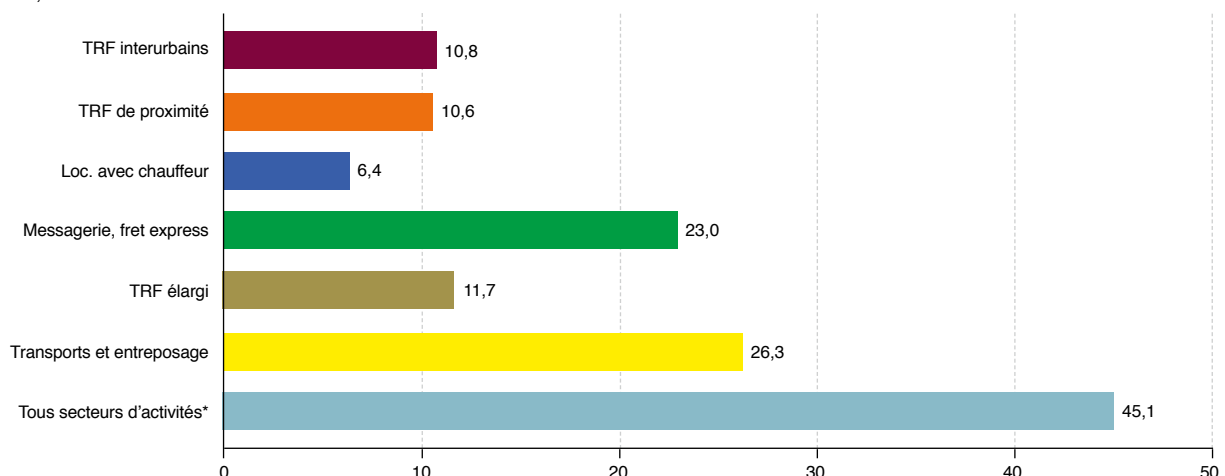
Lecture : 17,4 % des femmes du TRF élargi sont des employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises. Du côté des hommes, ils ne sont que 2,1 % à exercer cette profession.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, base Tous salariés 2019

Figure 1.3.3 : part des postes salariés occupés par des femmes par secteur d'activité

En %, au 31 décembre 2019



* Hors fonction publique.

Lecture : 10,8 % des postes salariés du TRF interurbain sont exercés par des femmes alors qu'elles occupent 23,0 % des postes salariés de la messagerie et du fret express.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, base Tous salariés 2019

1.4 Les non-salariés

Fin 2019, 18 600 personnes exercent une activité non salariée dans le secteur du transport routier de fret (TRF) élargi, soit 4,2 % des personnes en emploi dans l'ensemble du TRF élargi. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans le TRF de proximité. Hors micro-entrepreneurs, les non-salariés du TRF élargi dégagent de leur activité une rémunération mensuelle nette moyenne de 2 960 euros, supérieure de plus d'un tiers à celle des salariés du secteur.

LES NON-SALARIÉS REPRÉSENTENT MOINS D'UN EMPLOI SUR VINGT DU TRF ÉLARGI

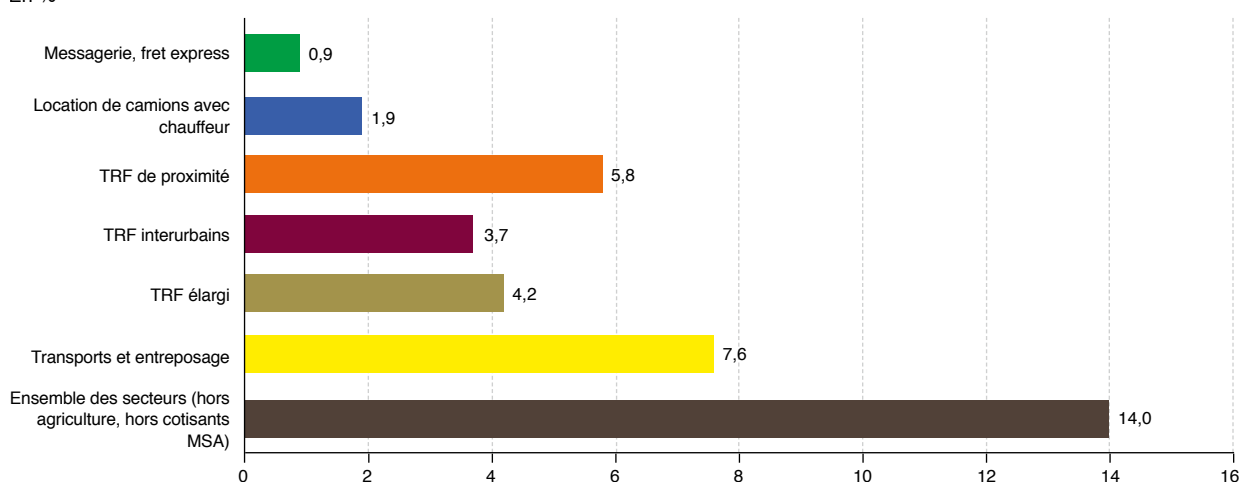
Fin 2019, en France, la population des non-salariés (voir encadré) représente 4,2 % des personnes en emploi dans l'ensemble du TRF élargi, soit une part proche de celle du

secteur des transports et de l'entreposage (7,6 % de non-salariés), mais trois fois moindre que celle de l'ensemble des secteurs non agricoles (14,0 %) - (figure 1.4.1).

C'est dans l'activité de TRF de proximité que l'on compte la proportion la plus élevée de non-salariés (5,8 %), bien que cette part diminue régulièrement depuis 2010 (voir annexe 1.5).

Figure 1.4.1 : part des non-salariés dans l'emploi total (hors intérim) en 2019

En %



Lecture : 4,2 % des emplois (hors intérim) du TRF élargi sont occupés par des non-salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019, hors agriculture, hors cotisants MSA.

Source : Insee, base Non-salariés, estimations d'emploi salarié

LES EFFECTIFS NON SALARIÉS DU TRF ÉLARGI AUGMENTENT DE 3,3 %

Au 31 décembre 2019, le nombre de non-salariés du TRF élargi s'établit à 18 600, en hausse de 3,3 % par rapport à fin 2018 malgré une baisse des effectifs du TRF de proximité (- 1,4 %).

54 % des non-salariés du TRF élargi exercent leur activité dans le TRF de proximité, 42 % dans le TRF

interurbain. Les activités de messagerie et fret express ainsi que la location de camions avec chauffeur comptent très peu de non-salariés (figure 1.4.2).

La population des non-salariés du TRF élargi est constituée de gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL, 69,7 %), d'entrepreneurs individuels (19,0 %) et d'une faible part de micro-entrepreneurs (11,3 %).

partie 1 : l'emploi

Figure 1.4.2 : structure de l'emploi non salarié au 31 décembre 2019

Niveau en milliers, évolutions et parts en %

Secteur d'activité	Effectif total au 31/12			Part des gérants	Part des ME*	Part des pluriactifs**		Part des femmes	Structure par âge	
	Niveau 2019	2019/2018	2018/2017			Hors ME	ME		Moins de 30 ans	60 ans et plus
TRF élargi	18,6	3,3	- 1,9	69,7	11,3	9,1	29,7	12,0	6,0	16,4
4941A TRF interurbains	7,8	11,0	4,7	68,4	20,0	9,0	32,1	12,2	7,4	17,3
4941B TRF de proximité	10,0	- 1,4	- 5,6	70,9	4,4	9,2	21,4	11,7	5,0	15,5
4941C Location de camions avec chauffeur	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
5229A Messagerie, fret express	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Transports et entreposage	116,7	22,1	21,8	20,6	49,7	5,7	34,2	8,0	29,2	9,3
Ensemble des non-salariés, hors agriculture, hors cotisants MSA	3 070	6,6	3,5	28,0	40,7	9,0	28,5	38,7	11,5	14,2

* ME : micro-entrepreneurs.

** Les non-salariés pluriactifs sont ceux qui, en fin d'année, exercent simultanément une activité salariée et non salariée.

ns = non significatif, effectif insuffisant.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019, hors agriculture, hors cotisants MSA.

Source : Insee, base Non-salariés

LE REVENU NET MENSUEL MOYEN D'ACTIVITÉ EST DE 2 960 EUROS

En 2019, le revenu d'activité des non-salariés (hors micro-entrepreneurs) du TRF élargi s'élève à 2 960 euros nets mensuels en moyenne (figure 1.4.3). Il est nettement supérieur à celui des non-salariés de l'ensemble des transports (2 050 euros en raison des plus faibles revenus des exploitants de taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), qui représentent plus de la moitié des effectifs du secteur des transports).

En euros constants, c'est-à-dire en corrigeant l'évolution de la hausse des prix à la consommation, ce revenu moyen augmente de 1,2 % en 2019 (après + 5,4 %). Cette hausse est plus importante que pour l'ensemble des transports et de l'entreposage (+ 0,1 %) et que pour l'ensemble des non-salariés hors agriculture (+ 0,3 %).

Le revenu d'activité des non-salariés du TRF élargi est supérieur de près de 50 % à celui des salariés du secteur (voir partie 3). L'écart de revenus s'explique par la prépondérance des gérants de sociétés parmi les non-salariés. Ceux-ci exercent en effet des fonctions de cadre, mieux rémunérées.

Figure 1.4.3 : revenus d'activité mensuels nets des non-salariés en 2019

En euros, évolutions en % d'euros constants, parts en %

	Revenu mensuel moyen (en €)					Dispersion des revenus (hors micro-entrepreneurs)			
	Ensemble	Hors micro-entrepreneurs (ME)			ME	Part des revenus nuls (%)	Médiane*	1 ^{er} décile D1*	9 ^e décile D9*
		Niveau 2019	2019/2018	2018/2017					
TRF élargi	2 710	2 960	1,2	5,4	500	8,4	2 510	610	6 050
4941A TRF interurbains	2 640	3 100	0,1	5,4	430	8,8	2 610	640	6 320
4941B TRF de proximité	2 740	2 830	1,9	5,1	690	8,3	2 400	570	5 780
Ensemble des transports	1 300	2 050	0,1	4,0	390	7,0	1 520	490	4 290
Ensemble des non-salariés, hors agriculture, hors cotisants MSA	2 560	3 830	0,3	6,7	590	7,5	2 660	560	8 720

* Médiane et déciles calculés en excluant les revenus nuls.

Note : si on ordonne les non-salariés selon leur revenu, les déciles les séparent en groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de non-salariés aux revenus les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de revenu, soit 610 euros par mois dans le TRF élargi. Les 10 % de non-salariés aux revenus les plus élevés gagnent plus de 6 050 euros par mois dans le TRF élargi.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019, hors agriculture, hors cotisants MSA.

Source : Insee, base Non-salariés

Les non-salariés

Les non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail et par le fait qu'ils ne dépendent de personne (pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre). Ce sont des critères qui sont adoptés par les organismes sociaux pour distinguer le non-salarié du salarié. La base Non-salariés de l'Insee est issue de sources administratives gérées par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) pour le secteur de l'agriculture, et par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), caisse nationale des Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), pour les autres secteurs d'activité.

La dernière base disponible se rapporte à l'année 2019.

Parmi les non-salariés, on distingue les **micro-entrepreneurs des non-salariés « classiques »** (*i.e.* hors micro-entrepreneurs). Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Depuis 2013, le revenu des non-salariés inclut la partie excédant 10 % du capital détenu des montants individuels de dividendes et intérêts de comptes courants d'associés.